

Rapport sur la Stratégie nationale pour les aînés

Le présent rapport fait suite à l'assemblée publique tenue à Orléans le 24 août 2017 au sujet de la motion M-106. Les résidants ont exprimé leurs opinions sur la meilleure façon de créer et de mettre en œuvre une stratégie nationale pour les aînés, question sur laquelle se penche le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA).

1. Améliorer l'accès au logement pour les aînés (vieillir chez soi, et logement abordable et accessible)

- Faciliter l'accès aux soins palliatifs et augmenter les ressources destinées aux soins à domicile, et ce, pour permettre aux gens de vivre chez eux aussi longtemps que possible et diminuer les coûts associés à l'hospitalisation.

2. Renforcer la sécurité du revenu des aînés vulnérables

- La plupart des participants ont bien accueilli le rétablissement de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse à 65 ans. Certains se sont pourtant demandé s'il s'agissait d'une décision responsable du point de vue financier.

3. Enrichir la qualité de vie et le mieux-être des aînés en privilégiant les programmes communautaires, l'inclusion sociale et les déterminants sociaux de la santé

- Prévenir la duplication de services par la collaboration entre tous les ordres de gouvernement et le dialogue avec les groupes communautaires.
- Mettre en œuvre une stratégie qui investit dans les services communautaires existants et les appuie. À Ottawa, on jouit de services et d'institutions communautaires de haute qualité.
- Faciliter la navigation dans le système de soins de santé en aidant les gens à déterminer quel ordre de gouvernement correspond à chaque service et quelles ressources sont disponibles dans la communauté.
- Augmenter le soutien aux membres de la « génération sandwich », un besoin mentionné par bon nombre de participants. Cette dernière se compose de ceux qui prennent soin de leurs parents vieillissants et de leurs propres enfants en même temps. Que l'on prenne soin d'un parent ou d'un conjoint, le système doit être également utile.
- Profiter de l'examen obligatoire prévu par la législation sur l'aide médicale à mourir pour établir comment faciliter l'accès à cette dernière.
- Encourager le personnel de soins de longue durée à maintenir leurs compétences à jour en facilitant la formation continue. On doit attendre trop longtemps pour les soins de longue

durée, et le personnel qui offre ces services n'est pas toujours adéquatement formé.

- Augmenter les soins aux aînés, tout en tenant compte de la réalité des hôpitaux, qui sont déjà confrontés aux compressions budgétaires. S'employer à réaliser toutes les économies possibles.

4. Questions locales

- Considérer la nomination d'un ministre des aînés.
- Inciter les ministères de l'éducation provinciaux à mettre sur pied des programmes d'alternance travail-études pour les élèves du secondaire, et ce, pour leur permettre de faire de l'observation ou de travailler avec un préposé de services de soutien à la personne ou un infirmier de soins à domicile. En plus d'obtenir un crédit d'études, certains élèves pourraient choisir une carrière dans ce domaine, domaine où la demande devrait augmenter de manière significative dans l'avenir.
- Envisager l'établissement d'un régime national d'assurance-médicaments.

* Les observations ci-dessus ne reflètent pas forcément les opinions personnelles du député. Il s'agit plutôt d'un résumé des opinions partagées lors de l'assemblée publique.